Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260617-DCM_202668-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, composé de dix-neuf membres en exercice et dûment convoqué le douze juin deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Yves Normand, Maire.

Conseillers présents Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Pierre FEYFANT, Marie-Christine KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Jean-Claude RIOU, Olivier GOUBAULT, François JEANMAIRE, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER, Guillaume ARTHUS, Noémie GUFFLET, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE, Nathalie LAUREAU

Pouvoirs Philippe NOURISSAT à Karina LE GOFF ; Benoit MASSIET DU BIEST à Michèle AUBRY

Conseillers non représentés /

68 – Cession à titre gracieux à la SNSM d'affiches promotionnelles en vue de leur revente à des fins caritatives

Monsieur le Maire expose

La commune va éditer des affiches promotionnelles qu'elle a fait réaliser par l'artiste ALERICK pour l'évènement festif du 15 août 2026. Certains formats d'affiche sont destinés à l'affichage sur les supports de promotion de la commune, d'autres auront une finalité plus décorative.

La commune a acquis avec l'oeuvre, à titre définitif et sans contrepartie financière supplémentaire, l'ensemble des droits patrimoniaux d'auteur relatifs à cette affiche, notamment les droits de reproduction, de représentation, de diffusion, d'édition, de commercialisation et de distribution, sur tout support connu ou à venir.

Il est proposé au Conseil municipal de faire éditer 200 affiches et de les céder sans contrepartie, ainsi que ses droits de commercialisation, à la Société SNSM afin que cette dernière les vende sur le village du 15 août au profit de l'association des sauveteurs en mer.

Les coûts d'édition sont de 250 € HT pour ces 200 affiches.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'en accepter le principe et d'autoriser cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession à titre gracieux à la SNSM de 200 affiches de l'évènement festif du 15 août 2026 dont la création a été réalisée par l'artiste ALERICK, ainsi que les droits de commercialisation relatifs à ces 200 affiches.

AUTORISE la SNSM à vendre lesdites affiches au profit de l'association des sauveteurs en mer,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif aux présentes.

Scrutin :

Pour : 19 voix — Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Pierre FEYFANT, Marie-Christine KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Olivier GOUBAULT, François JEANMAIRE, Jean Claude RIOU, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER, Guillaume ARTHUS, Noémie GUFFLET, Philippe NOURISSAT, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE, Nathalie LAUREAU, Benoit MASSIET DU BIEST

Contre : 0 voix — /

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260617-DCM_202668-DE

Abstention : /
0 voix

LA DELIBERATION EST ☑ ADOPTEE ☐ REJETEE ☐ AJOURNEE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- <u>POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME</u> –
Le 17/06/2026

Le secrétaire de séance,
Guillaume ARTHUS

Le Maire,
Yves NORMAND